

# Avertisseur de fumée

(Avertisseur de fumée à pile pour la maison)



Fumer au lit, des enfants qui jouent avec des allumettes, une bougie oubliée ou renversée par un animal domestique, des casseroles remplies d'huile ou de matières grasses laissées sur une plaque brûlante sont les causes principales des incendies domestiques. Un avertisseur de fumée régulièrement contrôlé et entretenu peut avertir les habitants à temps. De nombreuses victimes ne meurent pas dans les flammes, mais des suites des émanations de fumée.

## Conseils pour l'achat

Pour les avertisseurs de fumée à pile, il existe la norme SN EN 14604 «DéTECTEURS de fumée». Ces appareils fonctionnent d'après un procédé photo-électronique. Un faisceau lumineux vérifie une ou plusieurs fois par minute un compartiment de contrôle. Si des particules de combustible (fumée) mais aussi de la poussière ou de la vapeur arrivent dans le compartiment de contrôle, le faisceau lumineux se reflétera sur une cellule photoélectrique et déclenchera un signal.

A l'achat, faites attention aux points suivants:

- Choisissez un appareil certifié EN 14604.

- L’avertisseur de fumée devrait être muni de trois fonctions de contrôle au moins:
  1. bouton de test pour déclencher (vérifier) le signal d’alarme
  2. signal acoustique qui avertit lorsqu’il faut changer la pile
  3. signal optique qui confirme que l’appareil fonctionne
- Lorsque le signal acoustique avertit que la pile faiblit, l’appareil devrait encore fonctionner parfaitement pendant au moins 30 jours.
- Attention à la garantie: certains appareils munis d’une pile spéciale bénéficient d’une garantie allant jusqu’à 10 ans.
- Si une pièce sous surveillance est trop éloignée des chambres à coucher, achetez un avertisseur de fumée disposant d’une mise en réseau radio. L’avertisseur de fumée déclencheur active les autres avertisseurs installés dans la maison.
- le local du chauffage
- les escaliers
- les greniers
- **Contrôle de l’avertisseur de fumée**
  - Une fois par semaine, vérifier la fonction de contrôle du signal optique. Changer la pile le plus rapidement possible lorsque le signal acoustique avertit qu’il est temps de le faire.
  - Une fois par mois, vérifier le fonctionnement à l’aide du bouton test et enlever les particules de poussière à l’aide d’un aspirateur.
  - Tous les 2 ans au moins, changer les piles alcalines (même sans signal acoustique). Les piles charbon-zinc sont moins appropriées.
  - Après une absence prolongée (vacances, par ex.), contrôler l’avertisseur de fumée à l’aide du bouton test.

### Choix de l’emplacement

L’avertisseur de fumée devrait être monté près d’une source de danger, mais il devrait également pouvoir être entendu dans la chambre à coucher ou dans la salle de séjour. Par ailleurs, il ne doit pas être placé dans des endroits où il entre directement en contact avec la fumée de la cuisine ou de la cheminée, avec la vapeur de la salle de bains ou avec les gaz d’échappement de moteurs à explosion.

Les endroits idéaux sont:

- les chambres d’enfants
- le corridor devant la chambre à coucher, ou la chambre à coucher si l’on y fume ou qu’il y a des appareils électroniques
- les pièces où sont installés des téléviseurs ou d’autres appareils électriques

### On trouve les avertisseurs de fumée dans les magasins suivants:

- Grandes surfaces avec rayon bricolage (p. ex., Coop, Migros, Jumbo)
- Mentrex AG  
Grellingerstrasse 37  
CH-4208 Nunningen, tél. +41 61 795 95 90  
<http://www.mentrex.ch>
- Fédération suisse des sapeurs-pompiers  
Morgenstrasse 1  
CH-3073 Gümligen, tél. +41 31 958 81 18  
<http://www.swissfire.ch>

Prix de vente: dès Fr. 40.—